

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 mai 2016**

Date de la convocation : 6 mai 2016

- Ordre du Jour :**
- 1- SUBVENTION CCAS
  - 2- CHOIX ENTREPRISE POUR RÉPARATION DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE
  - 3- MATERIEL DIVERS POUR MAIRIE
  - 4- SPECTACLE POUR ENFANTS
  - 5- CHOIX DE DEUX PERSONNES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL POUR TRAVAILLER SUR LA PRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DES COMMUNES NOUVELLES
  - 6- COURRIER DU CONSEIL DÉPRTEMENTAL CONCERNANT LA DEMANDE D'AMÉNAGEMENT CARREFOUR ENTRE LES ROUTES DEPARTEMENTALES 924 ET 154
  - 7- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille seize, le dix-huit mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire.

Présents : Mme BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme LURIENNE Magali, M. LEMOINE François, adjoints, M. COUPPEY Gilles, Mmes LEPLUMEY Patricia, DEROUET Dominique, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme GEORGES Brigitte (a donné procuration à Mme BUNEL Nadine);  
Mme DESHOGUES Elodie (a donné procuration à M. LEMOINE François) ;  
Mme DELALANDE Annie, M. OLIVIER Yoann.

Monsieur COUPPEY Gilles a été nommé secrétaire.

1- 2016/14- SUBVENTION CCAS :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- lors du vote du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) le 6 avril 2016, Madame FABRE a demandé aux élus présents de quelle façon la commune pourrait aider les familles dont les enfants souhaiteraient pratiquer un sport ou une activité culturelle; Madame le Maire et les représentants élus du CCAS l'ont reçue le 26 avril dernier lors d'une réunion informelle afin qu'elle précise sa demande.

Au terme des discussions, les personnes présentes ont émis l'idée d'une participation financière de la commune, par l'intermédiaire de son CCAS, pour favoriser l'accès à une activité sportive ou culturelle. « Pour rappel, le conseil départemental aide les élèves du secondaire avec le dispositif « spot 50 » et le conseil régional les élèves des lycées avec la carte Tàtoo ».

Cette aide proposée et soumise à l'approbation du CCAS se décline comme suit :

- Une aide financière de 15 euros serait accordée par enfant pour une activité par année scolaire, sous forme de subvention ;
- Elle concernerait les enfants de 3 ans et plus d'Anctoville sur Boscoq fréquentant les écoles maternelles et primaires à compter de l'année scolaire 2016-2017 ;
- La subvention serait versée à l'association, le club, la structure communale ou intercommunale après réception par le CCAS du ticket sport et culture dûment rempli. En ce qui concerne les structures communales ou intercommunales, la subvention leur serait versée si au préalable une convention était signée entre les deux parties, au cas où une convention

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 mai 2016**

serait impossible, cette aide serait versée directement par le CCAS aux parents après réception du ticket sport et culture dûment rempli ;

- lors de leur réunion d'aujourd'hui à 19 heures les membres du CCAS ont décidé d'instaurer cette aide sous forme de tickets sport et culture dans les conditions énoncées ci-dessus.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire que la commune donne au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention de 600 euros, afin que ce dernier puisse faire face à ces demandes. Aussi Madame le Maire propose de modifier le budget primitif 2016 par décision modificative en inscrivant:

Section de Fonctionnement :

- en dépense au compte 615221 « Bâtiments publics » : - 600 €
- en dépenses au compte 657362 « Subventions au CCAS » : +600 €

Compte-tenu de ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de donner une subvention de 600 euros au CCAS pour lui permettre faire face à ces demandes;
- accepte la modification du budget comme suit :

Section de Fonctionnement :

- en dépense au compte 615221 « Bâtiments publics » : - 600 €
- en dépenses au compte 657362 « Subventions au CCAS » : +600 €

2-2016/15- CHOIX ENTREPRISE POUR RÉPARATION DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les devis concernant la réparation de la cloche de l'église, de l'entreprise BIARD ROY de Villedieu les Poêles, à savoir :

- Une première proposition pour la restauration du rouet de sonnerie de la cloche d'un montant de 666,00 € TTC,

- Une deuxième proposition pour la préservation de la cloche par un quart de tour avec la restauration du rouet de sonnerie d'un montant de 2 845.20 € TTC et le remplacement du plancher placé sous la cloche d'un montant de 1 608.00 € TTC.

Ainsi que les devis de l'entreprise CORNILLE-HAVARD de Villedieu les Poêles, énoncés ci-après :

- Une première proposition pour le remplacement de la roue de sonnerie et guide de corde d'un montant de 1 758.00 € TTC (avec remplacement de roue en bois);

- Une deuxième proposition pour le remplacement de la roue de sonnerie et guide de corde d'un montant de 1 170.00 € TTC (avec remplacement de la roue en bois par roue en acier démontable).

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 mai 2016**

Après étude de ces devis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- choisit l'entreprise CORNILLE-HAVARD de Villedieu les Poêles pour la réparation de la cloche de l'église suivant son devis d'un montant de 1 758.00 € TTC, et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour le signer et lancer les travaux;
- décide afin de payer cette dépense d'effectuer un virement de crédits. Cette décision modificative se décompose de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

- en dépense au compte 615221 « Bâtiments publics » : - 1 758,00 €
- en dépense au compte 023 « Virement à la section d'Investissement » : + 1 758,00 €

Section d'Investissement :

- en recettes au compte 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 1 758,00 €
- en dépenses au compte 21318 « Autres bâtiments publics » : + 1 758,00 €

3- 2016/16- MATÉRIEL DIVERS POUR MAIRIE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise BUREAUTIQUE 50 de Coutances d'un montant de 969.22 € TTC, concernant le remplacement des sièges des secrétaires, la mise en place des portes écrans et d'acquisition de deux reposes pieds.

Après étude de ce devis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'entreprise BUREAUTIQUE 50 d'un montant de 969.22 € TTC pour l'acquisition de matériel divers pour le mairie et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour le signer;
- décide afin de payer cette dépense d'effectuer un virement de crédits. Cette décision modificative se décompose de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

- en dépense au compte 615221 « Bâtiments publics » : - 969,50 €
- en dépense au compte 023 « Virement à la section d'Investissement » : + 969,50 €

Section d'Investissement :

- en recettes au compte 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 969,50 €
- en dépenses au compte 2184 « Mobilier de bureau » : + 969,50 €

4- 2016/17- SPECTACLE POUR ENFANTS :

Le Conseil a décidé comme l'an dernier de proposer un spectacle aux enfants. Celui aura lieu le 17 décembre à la Salle des Fêtes de 14 heures à 15 h 30. Madame le Maire présente le devis proposé par M. Raymond GRÉAU, Responsable de « L'AS DE CARREAU » pour un montant de 675 €. que Mme DESHOGUES Elodie, Conseillère Municipale, lui avait fait parvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte ce devis et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour le signer.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 mai 2016**

5- 2016/ 18- CHOIX DES DEUX PERSONNES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL POUR TRAVAILLER SUR LA PRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DES COMMUNES NOUVELLES :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils doivent choisir deux personnes au sein du conseil municipal pour travailler sur la présentation de la commune dans le cadre de l'étude des communes nouvelles.

Le conseil Municipal choisit Mmes LURIENNE Magali et DEROUET Dominique pour accomplir ce travail.

M. CERCEL se propose pour monter le diaporama.

6- COURRIER DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LA DEMANDE D'AMÉNAGEMENT CARREFOUR ENTRE LES ROUTES DÉPARTEMENTALES 924 ET 154 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que les communes d'Anctoville sur Boscq et de Saint-Planchers avaient adressé en commun un courrier demandant un aménagement sécurisé du carrefour entre les routes départementales 924 et 154.

Cette demande de prise en charge a été refusée par le Conseil Départemental. Celui-ci précise que cet aménagement est à la charge des communes dans le cadre de l'urbanisation de leurs espaces.

7- QUESTIONS DIVERSES :

a°) 2016-19- LANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU VILLAGE AUX OISEAUX:

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, suite à la réunion qu'elle a eu ce matin avec Mme PICARD et M. JORET, l'autorisation de lancer, avec l'assistance du Conseil Départemental en tant que maître d'œuvre, le marché concernant les travaux de voirie Rue du Village aux Oiseaux et le carrefour RD 154/ RD 598.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire :

- à LANCER le marché, avec l'assistance du Conseil Départemental en tant que Maître d'œuvre, concernant les travaux de voirie Rue du Village aux Oiseaux le carrefour RD 154/ RD 598;
- à CHOISIR l'entreprise qui sera retenue et à SIGNER avec cette entreprise le dit marché.

b°) 2016-20- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATERIEL ENTRE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SARTILLY ET LA COMMUNE DE ANCTOVILLE SUR BOSCO :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention que la commune devra signer avec l'Amicale des sapeurs-pompiers de SARTILLY afin que cette dernière mette à disposition de la commune d'Anctoville sur Boscq une structure gonflable le 14 juillet 2016 pour le pique-nique, entre les habitants de la commune, organisé par la municipalité. Cette Amicale loue cette structure toute la journée à la commune moyennant une subvention de 200 euros.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 mai 2016**

Compte tenu de cette présentation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de donner une subvention de 200 euros à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Sartilly pour le prêt d'une structure gonflable le 14 juillet 2016;
  
- Autorise Madame le Maire a signé cette convention.

c°) Rencontre des Parents : Cette rencontre sera organisée par la municipalité le samedi 24 septembre prochain à partir de 18 heures à la salle des fêtes.

d°) Festival Michel Scoops 2016 : La municipalité reçoit l'Association Michel Scoops le vendredi 27 mai prochain pour finaliser l'organisation du festival qui aura lieu les vendredi 26 et samedi 27 août 2016.

e°) Factures d'eau : Monsieur CERCEL informe le Conseil Municipal qu'un courrier va être adressé au SIAEP de Saint-Planchers pour se plaindre de la non réception à ce jour des factures d'eau du 2eme semestre 2015 et des difficultés que rencontreront les familles pour régler ces factures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

à Anctoville sur Boscq, le 25 mai 2016

Le Maire,  
Nadine BUNEL.

